

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L.233-7 du code de commerce)

DMC (Eurolist)

1. Par courrier du 22 août 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 24 août, la société AGF Asset Management (1) (20, rue Le Pelletier, 75444 Paris Cedex 9) a déclaré, à titre de régularisation, que le concert existant entre la société AGF Vie, contrôlée par AGF SA, et la société CDC Entreprises Valeurs Moyennes, agissant pour le compte du fonds CDC Entreprises Valeurs Moyennes, a franchi en hausse, le 15 avril 2005, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société DMC, et détenait de concert, à cette date, 2 360 424 actions DMC représentant autant de droits de vote, soit 15,14% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
AGF Vie	1 545 476	9,91	1 545 476	9,91
CDC Entreprise Valeurs Moyennes	814 948	5,23	814 948	5,23
Total	2 360 424	15,14	2 360 424	15,14

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions réalisée par la société CDC Entreprises Valeurs Moyennes.

2. Par courrier du 21 août 2006, reçu le jour même, complété par des courriers des 22 et 24 août, la société AGF Asset Management (1) (20, rue Le Pelletier, 75444 Paris Cedex 9) a déclaré, à titre de régularisation, que la société AGF Vie, contrôlée par AGF SA, a franchi en hausse, le 11 août 2006, par suite de la participation à une augmentation de capital de la société DMC (3), les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DMC, et détient 2 060 634 actions DMC représentant autant de droits de vote, soit 10,16% du capital et des droits de vote de cette société (4) ;

En outre, le concert existant entre la société AGF Vie et la société CDC Entreprises Valeurs Moyennes, agissant pour le compte du fonds CDC Entreprises Valeurs Moyennes, détient à ce jour, 3 099 835 actions DMC représentant autant de droits de vote, soit 15,28% du capital et des droits de vote de cette société (3), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
AGF Vie	2 060 634	10,16	2 060 634	10,16
CDC Entreprise Valeurs Moyennes	1 039 201	5,12	1 039 201	5,12
Total	3 099 835	15,28	3 099 835	15,28

3. Par courrier du 21 août 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 22 août, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquéreur [à savoir AGF Vie] agit de concert. Il n'effectuera pas d'autres achats, n'a pas d'intention de prise de contrôle de la société, ni de demander la nomination de personnes en tant que membres du directoire ni au conseil de surveillance [de la société DMC]. »

- (1) La déclaration a été effectuée par AGF Asset Management dans le cadre du contrat de gestion sous mandat signé avec AGF Vie.
(2) Sur la base d'un capital composé de 15 588 024 actions représentant autant de droits de vote.
(3) Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°06-258 du 10 juillet 2006.
(4) Sur la base d'un capital composé de 20 291 264 actions représentant autant de droits de vote.